

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner en l'honneur du Clergé.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine rejetant un pourvoi en révision.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Vaccinations gratuites.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Exposition de peinture, sculpture et arts appliqués.
Bataille de fleurs enfantine.
Passage à Monaco de S. Exc. le Ministre de Suisse à Paris.

VARIÉTÉS :

Le Rôle de la Forêt, par L.-D. Arnotto.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a donné, vendredi dernier, un déjeuner au Palais de Monaco.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite : S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco ; le R. P. de Waubert, Chancelier de l'Evêché ; et à Sa gauche : MM. le Chanoine Accica, Curé de Saint-Charles, et le Conseiller Privé et d'Etat Mauran, Directeur du Cabinet.

La Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, était assise en face du Prince Souverain, ayant à sa droite : MM. le Chanoine Retz, Curé de Sainte-Dévote, et le Docteur Lotiet, Premier Médecin.

A la gauche de la Comtesse de Baciocchi, étaient assis : MM. le Chanoine Dary, Curé de Saint-Martin, et le Commandant Millescamps, Aide de camp.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1184

Ordonnance Souveraine, en date du 23 avril 1931, rejetant le pourvoi en révision formé par M. le Procureur Général contre l'arrêt de la Cour d'Appel du 7 mars 1931.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 29 avril 1931, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70 du poids maximum de 1 k. 200..... 2^{fr}40
Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2^{fr}90
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum 1^{fr}20

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 28 avril 1931.

Le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
CH. BELLANDO DE CASTRO.

AVIS & COMMUNIQUÉS**AVIS**

Les vaccinations gratuites auront lieu pendant le mois de mai tous les jeudis à 10 h. 30 du matin aux endroits suivants :

Monaco-Ville. — Bureau d'Hygiène.

Condamine. — Ecoles des Filles, rue Grimaldi.

Monte-Carlo. — Ecoles des Filles, boulevard des Moulins.

Les vaccinations antidiphthériques continueront à avoir lieu tous les lundis à 10 h. 30 au Bureau d'Hygiène.

ÉCHOS & NOUVELLES

Dimanche dernier a eu lieu le vernissage du VI^e Salon monégasque de peinture, sculpture et arts appliqués.

S. A. S. le Prince avait bien voulu charger S. Exc. le Ministre d'Etat de Le représenter à cette cérémonie.

Son Excellence a été reçue par M. Léardi, Président de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Dessin, et par M. Colombo, Professeur et Membre d'honneur de l'Association.

De nombreuses personnalités au premier rang desquelles on remarquait M. le Secrétaire d'Etat et M. le Conseiller Privé, Président de la Délégation Spéciale Communale, assistaient à cette manifestation.

Les visiteurs ont parcouru les salles d'exposition et ont été heureusement impressionnés par le nombre et la qualité des envois.

S. Exc. M. Piette, avant de se retirer, a vivement félicité MM. Léardi et Colombo, ainsi que leurs collaborateurs, des résultats obtenus.

La bataille de fleurs enfantine organisée, dimanche dernier, sur le boulevard Albert I^{er}, par le Comité des Fêtes institué par la Délégation Spéciale Communale, a été favorisée par le temps et a obtenu un brillant succès.

Dans la tribune d'honneur on notait la présence de S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; M^{me} Piette, mère du Ministre ; M^{me} Mauran et le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet du Prince ; M^{me} de Castro et le Conseiller Privé, Président de la Délégation Spéciale Communale.

Les voitures étaient nombreuses et élégamment décorées. Le premier prix a été attribué à la « Gondole Vénitienne » occupée par Jeanne et Paulette Martinetti.

Le Jury composé de MM. Alexandre Noghès, le Général Polovtsoff, Paul Marquet, Fillhard, Louis Notari, Fulbert Aurégia, Taffe, Agliany, Colombo, Chauvet, Clerissi, Imbert et J. Vatrican, a distribué un grand nombre de récompenses.

S. Exc. M. A. Dunant, Ministre de Suisse à Paris, accompagné de M^{me} A. Dunant, étant, lundi dernier, de passage dans la Principauté, s'est fait inscrire au Palais de S. A. S. le Prince et a déposé sa carte chez S. Exc. le Ministre d'Etat.

Un champagne d'honneur a été offert à l'Hôtel Royal par la Colonie Suisse.

M. Dunant, dans une éloquente allocution, a remercié le Comité de sa cordiale réception et a exprimé tout l'intérêt qu'il portait à la Colonie Suisse de Monaco.

M. A. Crettaz, se faisant l'interprète des Membres du Comité, a adressé, dans une chaleureuse improvisation, de vifs remerciements à M. et M^{me} Dunant pour la visite qu'ils avaient bien voulu leur accorder.

M. le Consul Vicarino a porté un toast en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco, de S. A. S. la Princesse Héritière et de la Famille Princière et a fait ressortir la grande amabilité des Autorités monégasques à l'égard de la Colonie Suisse.

Ces allocutions ont été longuement applaudies. S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, a rendu sa visite à M. Dunant à l'Hôtel Royal.

En quelques paroles courtoises, M. Dunant a exprimé à M. le Ministre d'Etat sa reconnaissance pour la bienveillante hospitalité que le Gouvernement Princier a toujours accordée aux citoyens suisses, résidents ou touristes.

En réponse, le Ministre d'Etat a souhaité pleine prospérité à la Colonie Suisse et, évoquant des souvenirs personnels, a rappelé le charitable accueil que les grands blessés français et les réfugiés des régions envahies ont toujours reçu pendant la guerre sur le territoire helvétique.

VARIÉTÉS

Le Rôle de la Forêt

L'hiver dernier a été marqué un peu partout par des inondations. Notre Midi, qui fut si longtemps à l'abri de ces catastrophes, a été frappé une fois de plus et assez durement et sur certains points. Il est douloureux de constater que, dans cette région, la cause du mal remonte pour beaucoup à ce qui devrait être et à ce qui est, en fait, la richesse du pays. Les vignes ayant fait couler l'or avec le vin, on en planta partout. Mais, en beaucoup de localités, la création des vignobles fut la mort des arbres. Les cimes et les pentes des coteaux dépourvues des bosquets, vestiges des forêts d'autrefois, ne retiennent plus les eaux dans le tapis de leurs mousses et le réseau de leurs racines, et la plaine fut à la merci de l'inondation.

Car il ne faut pas s'y tromper et il faut le redire sans cesse, afin d'arrêter le mal et d'imposer le remède, le déboisement est la cause essentielle des débordements des cours d'eau.

La déforestation, partout où elle a sévi, a provoqué des changements climatiques déconcertants et l'on s'est depuis rendu compte du rôle météorologique si important de la forêt. En effet, elle immobilise sur le sol une grande partie des pluies qui s'infiltrèrent ensuite peu à peu dans les couches profondes et alimentent les sources souterraines. Le ruissellement des eaux est régularisé et la formation, par les pluies diluviennes, des torrents dévastateurs dévalant sur les plaines, est en quelque sorte enrayée.

La forêt, d'autre part, contribue à la production des pluies ordinaires, les pluies bienfaisantes et elle est ainsi l'adjuvant contre la sécheresse. Il est constaté que le pâturage inconsidéré, qui a détruit le gazonnement du sous-bois et l'exploitation industrielle des futaies et taillis, dans tout le sud de la France notamment, ont modifié le régime des pluies. Les périodes de sécheresse étaient autrefois plus rares et plus rarement aussi s'ouvraient les caractères du ciel pour se déverser en déluge.

Le désert commence où fuit l'arbre ; les pays qui ont vu avant notre civilisation des civilisations très développées et des populations denses sont aujourd'hui dépeuplés pour avoir laissé disparaître leurs arbres ou parce que la guerre amenant l'invasion barbare a détruit les œuvres d'art destinées à capter les eaux du pays.

Cela est si vrai que, partout où l'on a effectué des plantations d'arbres, le pays a repris de l'activité et de la richesse. L'arbre a rappelé l'homme. De vastes surfaces, en Amérique comme en Tunisie, autrefois désertes et desséchées, ont été couvertes en vergers magnifiques et les sources régulières ont reparu ; les pluies sont à la fois moins violentes et plus nombreuses.

Mais, pour en revenir à la France, il est désastreux que notre domaine forestier ne soit plus que d'une dizaine de millions d'hectares.

Et chaque année on constate que, pour l'unique profit de la spéculation, des forêts nouvelles sont ravagées et même détruites. Alors que, dans la plupart des pays étrangers, la défense de la forêt est à la base de la vie rurale, chez nous celle-ci demeure insuffisamment protégée et reste à la merci de toutes les entreprises. Nous avons plus de prévoyance dans le passé. Au dix-septième siècle, alors cependant que la forêt française était autrement abondante et moins menacée que de nos jours, le danger du déboisement attirait déjà l'attention du pouvoir et inspirait à Colbert la fameuse ordonnance de 1669 destinée à « assurer la conservation et le développement des eaux et forêts en France », ordonnance qui devint la base de tous les régimes forestiers et le prélude de la législation actuelle.

Mais celle-ci est évidemment trop tutélaire ; la dévastation de nos bois prouve qu'il serait indispen-

sable et urgent d'user de plus de rigueur dans l'intérêt public bien compris.

La crainte de la loi est nécessaire pour protéger la forêt. Certains économistes vont même jusqu'à vouloir faire des forêts non pas seulement un bien national, mais une propriété internationale. Il faut, selon eux, pour éviter le danger mondial que représente le déboisement, une appropriation collective et universelle des forêts. Mais n'est-ce pas tomber d'une solide et pratique argumentation dans l'utopie ?

Il est hors de doute que le propriétaire particulier déboise trop et qu'il ne le fait pas avec assez de méthode. La division de la propriété en est surtout la cause. Il faut, en effet, pour administrer une forêt, pouvoir disposer du temps et être à l'abri des nécessités immédiates. La forêt rapporte, mais lentement. Le grand propriétaire pourrait attendre et il attend le plus souvent. Le petit ne peut pas et c'est pourquoi il coupe ses arbres ; au lieu de reboiser il préfère une culture dont la production est annuelle.

En outre, il n'y a plus entre les générations, semble-t-il, la solidarité qui existait dans l'ancienne société. La solidarité dans l'espace se substitue à la solidarité dans le temps. Personne ne consent plus à planter pour un avenir éloigné et chacun entend profiter lui-même de ses œuvres : après lui, le déluge ! Aussi le vers de La Fontaine :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage
n'est plus guère compris. La conservation de l'arbre convenait à une société traditionnelle ; elle ne répond plus à l'instinct, d'ailleurs malavisé et imprudent, d'une société qui vit au jour le jour. Et c'est pourquoi les propriétaires privés ne tiennent plus à leurs arbres, par le fait qu'ils n'entrevoient plus la durée du domaine de famille.

C'est pourquoi aussi l'Etat a le devoir d'intervenir dans l'intérêt commun et pourquoi l'administration des forêts doit, avec une activité plus grande encore, reconstituer et étendre notre domaine forestier.

L.-D. ARNOTTO.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du 27 avril 1931, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le sieur Raoul COTTIN, articles de voyage, demeurant à Monte-Carlo, avenue de Monte-Carlo, a obtenu le bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Serge Henry, Juge du siège, a été nommé Juge-Commissaire et le sieur Maurice Martin, Liquidateur provisoire.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Avis

Le Greffier en Chef informe les créanciers du sieur Raoul COTTIN, articles de voyage, avenue de Monte-Carlo, de l'ouverture de sa liquidation judiciaire, et les convoque à se réunir en la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Monaco, le lundi onze mai, à dix heures et demie, pour examiner la situation du débiteur dont un état sera présenté par lui, assisté du liquidateur provisoire, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire immédiatement parmi eux un ou deux contrôleurs.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur
20, rue Caroline, Monaco,

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé, à Monaco, du 27 avril 1931, enregistré, M^{me} Léa FANCIULLI, demeurant à Monaco, 12, rue Caroline, a cédé à M. Ange PERBELLINI, demeurant également à Monaco, 1, rue des Orangers, le fonds de commerce de modes qu'elle exploitait 12, rue Caroline, à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, en l'Agence Marchetti, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 30 avril 1931.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, notaire à Monaco, soussigné, le 18 avril 1931, enregistré, M^{me} Madeleine-Louise SEBILLE, commerçante, demeurant n^o 8, allée des Rosiers, à Chaville (Seine-et-Oise), veuve de M. Georges DEFFAIX, a acquis de M. Joseph-Eugène ELIOT et M^{me} Marie-Francine-Cécile LE BIDEAU, son épouse, hôteliers, demeurant ensemble Hôtel de Milan, n^o 17, rue Florestine, à Monaco-Condamine, un fonds de commerce d'hôtel-restaurant, exploité n^o 17, rue Florestine, quartier de la Condamine, à Monaco, dans un immeuble dénommé Hôtel de Milan, appartenant aux hoirs Louis MEDECIN.

Les créanciers des vendeurs, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude du notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 30 avril 1931.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le quinze avril mil neuf cent trente et un, M. Jean-Antoine PASQUALINI, propriétaire, demeurant à Monaco, rue Saige, numéro 4, a cédé à M. Jean GARRA, commerçant, demeurant également à Monaco, 4, rue Saige, le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie exploité à Monaco, rue Saige, numéro 9.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 30 avril 1931.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE GASTAUD
6, avenue de la Gare, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 28 février 1931, enregistré, MM. DOGLIANI père et fils ont vendu à M. Charles FOSSALE, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de Bar-Restaurant qu'ils exploitaient rue Basse, n^o 20.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Gastaud, dans le délai de dix jours à partir de la présente insertion.

Monaco, le 30 avril 1931.

Cession de Droits Commerciaux
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 20 mars 1931, M. René PREVEL, bijoutier, demeurant à Monte-Carlo, 11, descente de Larvotto, a cédé et vendu à M. Maurice WISCHSCHRAPER, bijoutier, demeurant à Monte-Carlo, avenue de la Madone, tous ses droits étant de moitié indivis avec M. Wischschraper sur le fonds de commerce exploité à Monte-Carlo, avenue de la Madone, et connu sous le nom de « Maurice et René », le dit commerce ayant pour objet l'exploitation d'une bijouterie.

Les créanciers du cédant, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile du cessionnaire dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 30 avril 1931.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

Deuxième Avis

Suivant acte sous seing privé, en date du 31 mars 1931, enregistré, M^{me} Virginie LANTERI, née CRISCUOLI, a vendu à M. Charles LORENZI et à M^{me} Marguerite LORENZI, née AMBOURG, son épouse, le fonds de commerce de *Buvette* qu'elle exploitait à Monaco, 3, rue Caroline.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Lorenzi, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 30 avril 1931.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Notaire, à Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
(Réalisation de Gage)

Le samedi 9 mai 1931, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude et par devant M^e Eymin, notaire ;

D'UN FONDS DE COMMERCE DE GARAGE, ACHAT ET VENTE

de voitures et camions automobiles, exploité n° 13, avenue Saint-Charles à Monte-Carlo, avec ses accessoires.

Mise à prix..... 100.000 fr.
Consignation pour enchérir..... 10.000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Barriera, avocat, et à M^e Eymin, notaire, commis pour procéder à la vente et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Société en Nom Collectif et en Commandite Simple
CRETIAZ et C^{ie}

Siège : Hôtel Royal, boulevard Peirera, à Monte-Carlo.

I.

Retrait et remboursement de commandite.

D'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 17 avril 1931, enregistré, il appert :

Que M. Jérôme-Joseph-Albert DONNET, industriel, demeurant et domicilié n° 82, avenue Marceau, à Paris, s'est retiré, à compter du dit jour, de la Société *Crettaz et C^{ie}*, Société qui a pour objet l'exploitation de l'Hôtel Royal, boulevard Peirera, à Monte-Carlo, formée entre lui, comme simple commanditaire ; M^{me} Marie-Sophie-Emilie BONVIN, veuve de M. Emile-Antoine-Daniel CRETIAZ, et M. Amédée-Charles-Marie CRETIAZ comme associés en nom collectif, suivant acte déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, aux minu-

tes du dit notaire le 27 juin 1924, dûment publié ;

Que, par suite de cette retraite, la Société susdite *Crettaz et C^{ie}* se trouvera continuer à subsister entre M^{me} veuve CRETIAZ et M. Amédée CRETIAZ, seuls associés restants en nom collectif, et que toutes les clauses de l'acte de société, sauf en ce qui concerne la commandite, sont maintenues.

Un extrait de l'acte susdit du 17 avril 1931 a été déposé, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

II.

Avis à créanciers.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le montant de la commandite remboursée, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 30 avril 1931.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

SOCIÉTÉ " AUTO-RIVIERA "

TIRAGE DU 28 MARS 1931

Les 293 Obligations 6 % 1920 dont les numéros suivent sont remboursables à 500 francs à partir du 1^{er} juin 1931 :

91	122	170	176	308	329	349	351
376	394	407	483	669	737	771	833
949	983	985	1032	1107	1109	1125	1306
1316	1319	1374	1399	1438	1524	1532	1597
1675	1720	1728	1743	1848	1859	1924	1949
1997	2017	2089	2143	2172	2184	2225	2293
2295	2298	2371	2398	2406	2418	2446	2513
2520	2551	2562	2590	2601	2602	2698	2706
2729	2797	2825	2882	2887	2898	2909	3011
3026	3180	3193	3223	3244	3288	3289	3312
3321	3330	3370	3392	3428	3443	3482	3488
3497	3520	3556	3564	3594	3613	3651	3661
3679	3690	3763	3801	3811	3824	3933	3974
4046	4087	4122	4180	4182	4217	4234	4241
4295	4330	4372	4398	4586	4595	4728	4861
4995	5061	5089	5096	5137	5157	5218	5237
5239	5285	5291	5333	5346	5348	5373	5374
5382	5390	5413	5437	5483	5540	5552	5562
5570	5730	5735	5762	5866	5879	5920	5924
5944	5959	6030	6058	6157	6159	6193	6300
6316	6352	6402	6464	6468	6521	6587	6643
6692	6751	6763	6778	6878	6918	6929	6944
6955	7019	7029	7110	7145	7156	7159	7227
7239	7241	7266	7511	7514	7557	7589	7622
7630	7690	7692	7695	7840	7876	7923	7928
7942	7979	8080	8113	8128	8191	8225	8237
8257	8271	8284	8388	8525	8624	8637	8652
8675	8775	8805	8927	8967	8980	8986	8987
8992	9021	9074	9076	9099	9178	9189	9305
9316	9367	9383	9388	9400	9405	9430	9551
9613	9664	9735	9768	9773	10045	10067	10100
10114	10119	10162	10174	10196	10223	10264	10355
10366	10383	10431	10435	10477	10663	10687	10769
10777	10793	10800	10850	10936	10946	10949	11016
11022	11037	11079	11132	11159	11322	11344	11385
11474	11600	11626	11660	11678	11700	11701	11850
11884	11907	11909	11958	11998			

TIRAGE DU 22 MARS 1930

Obligations 6 % 1920 restant à rembourser

76	118	316	375	482	708	982	1028
1639	1740	1779	2292	2376	2877	2878	3050
3062	3361	3879	4153	4495	4532	4549	4553
4669	4822	4847	5044	5250	5500	5733	5819
5832	6142	6165	6259	6318	6321	6359	6486
6584	6669	6781	6786	6947	6983	7337	7502
7512	7553	7559	7733	7734	7736	7763	8076
8160	8290	8387	8449	8502	9105	9131	9319
9443	9581	9677	9849	10102	10261	10393	10444
10489	10679	10877	10928	10990	11304	11439	11481
11535	11786	11985	11997				

TIRAGE DU 4 MAI 1929

Obligations 6 % 1920 restant à rembourser

1742	3650	5119	5134	5747	5969	6000	6194
6709	6715	7315	8059	9604	10855	10873	10962
11018							

TIRAGE DU 28 AVRIL 1928

Obligations 6 % 1920 restant à rembourser

9585	9612
------	------

Comment posent les Rois, — devant leur peintre, s'entend ? M. Erlanger de Rosen nous le dit dans l'A. B. C. Artistique et Littéraire d'avril, un des plus variés et des plus copieux qu'ait publié jusqu'ici la jeune et attrayante revue. M. Gustave Kahn y parle de la *Peinture d'histoire*, M. André Lamandé d'un art qui tend à disparaître, celui de la *Dédicace*. Une étude magistrale de l'œuvre du grand sculpteur Yvonne Serruys par A. Desc ; des pages d'informations artistiques et littéraires abondantes et nourries complètent ce fascicule, qui est en vente partout au prix de *Cinq Francs*.

Envoi franco contre la même somme adressée à A. B. C. Artistique et Littéraire, 12, rue Lincoln, Paris (8^e).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Corse, pays des belles excursions, à 24 heures de Paris.

Les horaires d'été de la Compagnie Fraissinet au départ de Nice sont établis de telle sorte que la Corse n'est réellement qu'à 24 heures de Paris.

En effet, le voyageur partant de la capitale le lundi, le mardi ou le samedi à 17 h. 05, par le train 15 (formé de voitures de 1^{re} et de 2^{me} classes, de voitures de luxe, de Pullman et d'un wagon-restaurant), arrive le lendemain en gare de Nice à 10 h. 30 ; il y trouve un autobus qui le conduit, avec ses bagages, au port, d'où le paquebot, levant l'ancre à midi, le dépose le soir même en Corse ; le mardi et le mercredi à Ile-Rousse, le dimanche à Calvi.

Le départ du paquebot pour la Corse le vendredi a lieu à 9 heures, arrivée à Ajaccio à 18 h. 25.

Il est, au demeurant, aussi facile d'excursionner en Corse que de s'y rendre. D'Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi, Ile-Rousse, les cars P.-L.-M. permettent de visiter les sites les plus réputés de l'île : Calanques de Piana, Golfe de Porto, falaises de Bonifacio, Col de Bavella, marine de Porto-Vecchio, Cap Corse, Castagniccia, défilé de l'Inzecca, etc...

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile-Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Profitez des Vacances de Pâques pour visiter le Morvan, en autocars P.-L.-M.

Deux des cinq circuits en autocar P.-L.-M., qui ont lieu, chaque année de juillet à septembre, au départ d'Avallon (que l'on atteint, de Paris, en 4 heures de chemin de fer) sont mis en marche pendant les fêtes de Pâques et de la Pentecôte prochaines, avant d'être régularisés pendant l'été.

1^o Le circuit de l'Avallonnais, qui passe par la Pierre-qui-Vire, Quarré-les-Tombes où a lieu le déjeuner, Chastellux, Saint-Père, Vézelay, Arcy-sur-Cure et Pontaubert, fonctionne les 6, 8, 10, 13 avril et 25 mai.

2^o Le circuit du Morvan, dont l'itinéraire est : Méluzien, Quarré-les-Tombes, la Roche-du-Chien, Gouloux, Montsauche, où l'on déjeune, le lac des Settons, Château-Chinon, Lormes et Chastellux, a lieu les 5, 7, 9, 10, 12, 14 avril et 24 mai.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

FONTAINEBLEAU, SON PALAIS, SA FORÊT

Par la beauté de son palais et de la forêt qui l'entoure, Fontainebleau offre une des plus belles excursions qu'on puisse faire aux environs de Paris.

Dès le 3 avril, trois circuits d'autocars P.-L.-M. fonctionnent en forêt au départ de la place Dénécourt.

Deux d'entre eux ont lieu chaque jour jusqu'au 2 novembre :

L'un dans la matinée, pour la visite de la partie nord de la forêt : Gare, Croix-de-Toulouse, Mont-Chauvet, Bas-Bréau, Caverne des Brigands, Gorges d'Apremont, Carrefour des Cépées (prix : 10 fr.) ;

L'autre, l'après-midi, pour la visite de la partie sud de la forêt : Château, Croix-du-Grand-Maitre, Gorges-aux-Loups, Mare-aux-Fées, Croix-de-Saint-Hérem et de Souvray, Gorges de Franchard, Carrefour des Cépées et de Paris, Gare (prix : 17 fr.).

Pour la visite complète de la forêt, un circuit de la journée, permettant de déjeuner à Barbizon, est mis en marche les dimanche, lundi, jeudi, samedi et jours fériés, du 3 avril au 31 mai et du 1^{er} octobre au 2 novembre; il est quotidien du 1^{er} juin au 30 septembre. Son prix est de 28 francs.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Sur les Routes de la Provence Romaine

Il est un moyen très pratique de visiter les monuments romains et du moyen âge qui abondent en Provence ; c'est de faire, en autocars P.-L.-M. les circuits organisés au départ d'Avignon, de Nîmes et d'Arles.

De la gare d'Avignon partent tous les matins les cars qui assurent, quotidiennement, dans la journée, les circuits : « Arles-Les Baux » et « Uzès-Nîmes-Pont du Gard » ; ceux qui, les mardi, jeudi et samedi, effectuent l'excursion : « Aigues-Mortes-Grau du Roi-Saintes-Maries » et ceux qui, les lundi, mercredi et vendredi, conduisent les touristes à Vaison et à Orange.

Le circuit de la « Fontaine de Vaucluse » est une excursion quotidienne de l'après-midi.

Les services au départ de Nîmes sont : les lundi et jeudi, « Arles-Les Baux » ; les mercredi et samedi, « Pont du Gard-Avignon » ; le vendredi, « Grau du Roi-Aigues-Mortes » ; les mardi et dimanche, « Pont du Gard-Uzès ». Les voitures qui font ces circuits partent de la gare et s'arrêtent, avant de quitter la ville, au Bureau des Autocars, boulevard des Arènes, où elles prennent également des voyageurs.

Trois services partent du boulevard des Lices à Arles et y reviennent le soir, les lundi et jeudi, « Les Saintes-Maries-Aigues-Mortes, Grau du Roi » ; les mercredi, vendredi et dimanche, « Les Baux » ; les mardi et samedi, « Pont du Gard-Avignon ».

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



Minerva

Septième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI ^{35^e} ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, sa Propreté, ses Installations Modernes

BULLETIN

DNS

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 9018.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 mai 1930. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 97608.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 mai 1930. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 44070.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 2 octobre 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 420290.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 13 octobre 1930. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1930. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 356928 à 356931.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 12 février 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21404.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^r Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 31310.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1931.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES, 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66